



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

15 avril 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Messieurs Donald Lévesque, Michel St-Louis, Nelson Carrier, Guy Simard et Madame Chantal Michaud

- 1) Les intervenants, tous résidents de la rue de la Falaise, font part au Conseil de l'augmentation des contraintes et inconvénients vécus depuis l'arrivée de 4 nouvelles entreprises dans l'ancien établissement qui abritait Pneus Côté inc. sur l'avenue D'Amours.

Réponse du maire :

Le Conseil municipal est bien au fait des inconvénients occasionnés par l'arrivée de ces nouveaux commerces. Présentement, l'usage qui est fait de ce bâtiment n'est pas conforme au règlement de zonage, mais une demande de modification au règlement de zonage a été formulée par le propriétaire de l'immeuble. Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se penchera sur cette question le 16 avril 2013 et transmettra par la suite une recommandation au Conseil municipal, lequel pourra décider de modifier ou non le règlement de zonage. Le maire a également mentionné qu'advenant un projet de modification du zonage, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit des avis publics informant les citoyens du fait qu'ils pourront s'y opposer.

➤ Monsieur Patrice Tremblay :

- 1) Monsieur Tremblay fait remarquer au Conseil qu'il y a eu formation de beaucoup de lames de neige dans le secteur où il réside. De plus, il aimerait savoir si le plan de déneigement a été modifié puisque maintenant le déneigement se fait pendant le jour et non la nuit.

Réponse du maire :

Il m'est impossible d'identifier la cause en ce qui a trait à la formation des lames de neige. Pour ce qui est du plan de déneigement, celui-ci n'a pas été modifié, les opérations de déneigement débutent à 3 h AM dans les secteurs identifiés comme étant prioritaires.

- 2) Monsieur Tremblay demande si la Ville a l'intention de procéder au reboisement du secteur déboisé en vue de la prolongation de la rue du Sault.

Réponse du maire :

Aucune décision n'est prise à ce moment concernant la prolongation de la rue du Sault. Des modifications au plan directeur d'urbanisme devront être effectuées pour décider si le tracé de la sortie de la rue du Sault sur la rue Père-Lamarche doit être modifié.

➤ Monsieur Yvon Sirois :

- 1) Monsieur Sirois mentionne au Conseil qu'il a constaté une très faible fréquentation et un très faible achalandage sur l'avenue Saint-Jérôme.

Réponse du maire :

La Ville de Matane fait tout en son possible pour revitaliser le centre-ville. D'ailleurs, l'arrivée de Radio-Canada dans ce secteur est un pas dans la bonne direction. De plus, le Conseil municipal étudie des projets visant à augmenter l'offre culturelle dans le secteur du Complexe culturel et du parc du presbytère, mais ces projets demandent beaucoup de planification et de temps.

➤ Monsieur Harold Bouffard

- 1) Monsieur Bouffard demande pourquoi la Ville a modifié la limite de vitesse dans le secteur du Ruisseau-à-la-Loutre et ajouté un arrêt obligatoire (secteur Rang des Bouffard, route du Ruisseau-à-la-Loutre et route du Cabaret).

Réponse du maire :

La modification de la limite de vitesse, de même que l'ajout d'un arrêt obligatoire ont été effectués suite à une demande transmise par des citoyens du secteur.

- 2) M. Bouffard mentionne au Conseil que l'asphalte dans le rang des Bouffard est dans un état lamentable.

Réponse du maire :

L'ordre de priorité pour les travaux d'asphaltage est établi d'année en année sur recommandation du Service de la gestion du territoire.